



N° _____/PR/ RPPR-CAB

**COMPTE RENDU N°15
REUNION DU CABINET DU 9 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le neuf février à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour amendé comprenait les points suivants :

1. Adoption des comptes rendus des réunions du 19 janvier 2022 et 2 février 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 février 2022
3. Poursuite de l'examen du manuel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets ;
4. Adoption du programme d'activités 2022 ;
5. Programme indicatif des réunions hebdomadaires ;
6. Divers.

Ouvrant la séance, le RPPR a fait observer qu'il avait déjà attiré l'attention des membres du cabinet sur le manque d'ardeur et de discipline au travail. Ce manque d'ardeur et de discipline s'illustre par le fait que les décisions prises en réunion du cabinet tardent toujours à être exécutées et que les conseillers viennent au travail et repartent, chacun à son heure.

Le RPPR a fustigé le fait qu'à plusieurs reprises il a cherché un conseiller pour un travail et s'est entendu dire que ce dernier était déjà rentré chez lui.

Le RPPR a appelé chacun à un sursaut de responsabilité et de discipline afin que pareille déconvenue n'ait plus cours.

1. Adoption des comptes rendus des réunions du 19 janvier 2022 et du 2 février 2022.

Les deux comptes rendus ont été adoptés moyennant les corrections de forme du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 février 2022.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 février 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Finaliser la liste des plans, programmes et projets à suivre et à évaluer en vue de sa transmission au Président de la République.

A.2. Elaborer le budget de financement du programme des activités 2022 et le projet de plan de passation des marchés.

A.3. Proposer la mise en place la cellule de gestion des marchés de la Task-Force et l'adoption d'un plan de passation de marchés publics.

A.4. Poursuivre la correction du manuel du suivi-évaluation.

A.5. Poursuivre la correction du programme des activités 2022.

B. Exécution des décisions

B.1. La liste des plans, programmes et projets à suivre et à évaluer a été confectionnée.

B.2. Le budget de financement des activités de l'année sera élaboré après l'adoption du programme des activités 2022, inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion.

B.3. Le projet de plan de passation des marchés pour 2022 est joint au dossier de la présente réunion. Il sera validé après la publication de la note de service relative à la création de la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force.

B.4. Le manuel de suivi-évaluation a été amendé avec l'intégration des corrections du RPPR. Il est inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion.

B.5. Le programme des activités 2022 a, également, été corrigé avec une précision du contenu de l'activité relative au site web. La version corrigée du programme est mise à la disposition du cabinet.

Le RPPR a demandé d'accélérer les démarches en vue de la mise en place de la cellule de gestion des marchés publics et l'élaboration du projet de plan de passation des marchés. Il a indiqué que le Secrétaire permanent de la Task-Force et son chef de cabinet devront être associés à l'adoption de la note de mise en place de la cellule de gestion des marchés publics mercredi, à l'occasion de la réunion hebdomadaire. Il a également demandé de procéder à la rédaction des termes de référence pour la création du site web.

3. Poursuite de l'examen du manuel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets

Le RPPR a fait observer que le document distribué était différent de la version ayant déjà subi des corrections à la réunion précédente. Il a demandé que la version mise à jour soit distribuée pour permettre à chacun d'y apporter ses amendements sans que le document ne revienne à l'ordre du jour des réunions hebdomadaires.

Le RPPR a donné suite à la suggestion du conseiller aux évaluations financières et approuvé la modification du titre du document dont l'intitulé devient « Guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets ».

4. Adoption du programme d'activités 2022

Au terme des échanges sur les amendements apportés au document, il a été retenu de le remanier de sorte à faire la distinction entre les tâches à exécuter en amont et en aval des missions de collecte d'informations sur le terrain.

Il a également été convenu d'ajouter au programme les actions relatives à la création de la cellule de gestion des marchés et à la formation de ses membres ainsi, qu'à l'évaluation des dépenses de l'exercice 2023 à venir.

Le RPPR a indiqué que le document corrigé ne reviendra plus à l'examen en réunion du cabinet. Chacun devra le lire et apporter ses amendements directement au conseiller aux politiques et programmes sociaux qui les intégrera.

5. Indications sur le programme indicatif des réunions hebdomadaires du cabinet

Le RPPR a précisé qu'il est nécessaire de disposer d'un programme des réunions hebdomadaires du cabinet pour savoir, par avance, les différentes matières à traiter en exécution du programme d'activités de l'année.

Il a prescrit de travailler à élaborer un programme indicatif des réunions couvrant l'ensemble des actions prévues dans le programme d'activités 2022.

Le RPPR a demandé d'élaborer un programme des activités à mener aux mois de février et mars 2022. Ce programme sera adopté à la réunion du mercredi prochain, 16 février 2022.

6. Divers

Il n'y a pas eu de point à traiter au titre des divers.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 15 h45.

Fait à Brazzaville, le 09 février 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT